

Préfecture de région Centre



**Résumé non technique du
Rapport environnemental du POI Loire
juin 2007**

Evaluation ex-ante et évaluation stratégique
environnementale du programme européen 2007-2013



Résumé non technique du Rapport environnemental du POI Loire juin 2007

Evaluation ex-ante et évaluation stratégique
environnementale du programme européen 2007-2013



Tour Polygone
265, avenue des Etats du Languedoc
F-34000 MONTPELLIER

www.edater.fr

Tél. : 04 67 02 29 02

Fax : 04 67 79 56 76

miellet@edater.fr

simon@planetepublique.fr

Sommaire

1	INTRODUCTION.....	4
1.1	Rappel des objectifs	4
1.2	Rappel méthodologique.....	4
1.3	Synthèse des enjeux environnementaux du Bassin de la Loire.....	5
2	EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES PAR DOMAINE.....	6
2.1	Les effets potentiels d'ensemble	6
2.2	Les effets par axe	7
2.3	Les effets potentiels par enjeux.....	9
3	SYNTHESE DES MESURES CORRECTRICES, CRITERES DE CONDITIONNALITE ET POSSIBILITES DE MAXIMISATION DES INCIDENCES	10
3.1	Principes	10
3.2	Critères de conditionnalité pour les mesures du POI Loire	10
4	SYNTHESE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC	12

1 Introduction

1.1 Rappel des objectifs

La France et la Commission européenne ont décidé de manière de soumettre le Programme Opérationnel « compétitivité » 2007-2013 de la Loire du FEDER (Fond Européen de Développement Régional) à une évaluation environnementale stratégique répondant aux enjeux environnementaux régionaux.

L'ambition de celle-ci est « **d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement**, et de contribuer à l'intégration de considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption de ces programmes en vue de **promouvoir un développement durable** ».

La préparation de ce programme s'accompagne donc d'une **démarche d'évaluation environnementale**.

Le parti a été de l'engager **dès la conception du programme** traduisant ainsi sa volonté de concevoir un programme « durable » où cohabitent environnement, compétitivité économique et équité sociale et territoriale.

L'évaluation environnementale est conçue comme un processus d'amélioration de la qualité du programme au moment de sa rédaction puis en cours de mise en œuvre. Si la conception est correcte et intègre dès la réflexion amont la prise en compte des principaux enjeux environnementaux régionaux elle permet de réduire les incidences négatives sur l'environnement à l'issue de la rédaction du Programme Opérationnel.

Cette évaluation est le résultat d'un processus de travail itératif entre l'évaluateur, l'autorité de gestion et l'autorité environnementale tant sur la méthode que sur le contenu, 5 réunions ayant été menées entre novembre 2006 et mars 2007. Pour rester pragmatique, un nombre restreint de critères d'appréciation ont été retenus. **L'évaluation porte sur les domaines d'intervention** (et non sur des projets non définis à ce stade), ce qui lui donne un caractère assez global. Ainsi, l'évaluation stratégique environnementale n'est pas la description des incidences sur l'environnement de chacun des projets, ou futurs dossiers.

L'exercice d'évaluation des incidences potentielles sur l'environnement du projet de PO Loire se veut d'abord et avant tout une « **démarche de synthèse** à un stade où la localisation ou la nature des travaux ne sont pas encore connus avec précision ».

La mesure des incidences sur l'environnement et les mesures à envisager pour les éviter sont adaptées au degré de précision du projet de Programme Opérationnel mis à la disposition de l'évaluateur. A ce stade, on mesure donc les « effets notables probables de la mise en œuvre du Programme Opérationnel ». C'est ultérieurement et de manière plus précise que chacun des projets devront s'inscrire dans le cadre réglementaire des études d'impact, incidence sur l'eau, étude de risques, documents d'urbanisme, etc. selon les cas.

1.2 Rappel méthodologique

L'évaluation stratégique environnementale repose en partie sur la réalisation d'une analyse des incidences potentielles du programme sur l'environnement. Plusieurs critères sont utilisés pour procéder à cette analyse, mais un a une importance particulière : l'échelle de l'incidence.

Ce critère permet en effet de qualifier l'intensité de l'incidence et notamment d'anticiper si des incidences négatives ou positives sur l'environnement pourraient se matérialiser. Sept possibilités de qualification sont ainsi données : fortement négative ; négative ; contrastée ; indéterminée ; neutre ; positive ; fortement positive. Quelques éléments d'explication doivent être donnés pour bien appréhender la valeur de ces qualifications.

Sur les incidences potentiellement négatives, il faut souligner qu'elles ne doivent pas être considérées comme étant synonyme d'obstacle absolu à la réalisation de telle ou telle mesure ou projet mais qu'elles devront alors être accompagnées soit de mesures correctrices, soit de critères de conditionnalité (qui peuvent se matérialiser sous forme de mesures compensatoires ou d'accompagnement). Il faut d'autre part remettre ces incidences qualifiées de

« potentiellement négatives » dans leur contexte. Par exemple, dans le cas de la construction d'un ouvrage de protection contre des risques naturels, la sécurité des personnes et des biens est un objectif majeur.

Ont été qualifiées de « contrastées » des incidences pour lesquelles il existe des effets contradictoires et qu'il n'est pas possible de qualifier l'effet global. Les effets peuvent donc être positifs et/ou négatifs et il est donc indispensable d'être vigilant pour maximiser les incidences potentiellement positives et minimiser les impacts potentiellement négatifs. Les critères de conditionnalité proposés, qui vont au-delà des seuils de la réglementation actuelle, sont l'outil indispensable pour veiller à l'évolution de ces situations.

Ont été qualifiées d'indéterminées, les incidences pour lesquelles les effets ne peuvent être qualifiés objectivement. Par exemple, le changement de prairies en vasières a bien un impact sur le paysage mais il est difficile de dire si cet impact est positif ou négatif. Il est indéterminé.

Enfin les effets potentiellement positifs devront être maximisés.

Suite à l'analyse des incidences environnementales, des critères de conditionnalité et mesures correctrices ont été proposés pour les mesures dont les incidences sur l'environnement sont négatives ou contrastées avec pour objectif de poser des exigences environnementales pour le programme opérationnel supérieures à celles de la seule réglementation en vigueur. Dans la même logique, quand des possibilités de maximisation des effets positifs sur l'environnement ont été identifiées, celles-ci ont été déclinées en critères spécifiques,

1.3 Synthèse des enjeux environnementaux du Bassin de la Loire

Le profil environnemental du bassin de la Loire est un document qui a pour objectif d'identifier les enjeux et orientations stratégiques pertinents pour l'environnement à l'échelle interrégionale.

Organisé autour de 6 dimensions environnementales, qui se déclinent elles-mêmes en une série de 17 thèmes environnementaux plus spécifiques, le profil est bâti autour d'une analyse resserrée autour 5 thèmes particuliers :

- La biodiversité et les milieux naturels : espèces et diversité biologique
- La pollution et la qualité des milieux aquatiques : eaux
- Les ressources en eau : eaux
- Le risque naturel inondation
- Le cadre de vie et le patrimoine : paysages et sites naturels

Sur cette base, 5 fiches ont été conçues, les autres thématiques étant analysées dans les profils régionaux.

Deux enjeux transversaux complémentaires ont été identifiés, qui se rapportent à :

- la sensibilisation, l'information, la formation et le conseil ;
- le changement climatique.

2 Evaluation des incidences environnementales par domaine

Avertissement

Cette démarche nouvelle d'évaluation stratégique environnementale présente des limites méthodologiques. En effet, l'évaluation porte sur des objectifs, et non des orientations précises ou des projets, ce qui lui donne un certain niveau d'abstraction. De ce fait, il n'est pas aisé d'envisager avec précision des incidences qui sont en fait souvent simultanément positives et/ou négatives selon les projets qui seront effectivement mis en œuvre et la manière dont il le seront.

L'évaluation stratégique environnementale est effectuée **au niveau de chacune des mesures** d'intervention des 3 axes du programme opérationnel. En complément et dans la mesure du possible (c'est-à-dire si une description détaillée du type d'action est fournie), les types d'action sont pris en compte et font l'objet de mentions spéciales.

L'analyse qui a été effectuée repose sur la base des fiches du PO datées du 29-03-07. Elle ne préjuge pas des modifications possibles qui interviendront *a posteriori*.

Cette synthèse globale des effets qui précède l'analyse détaillée par mesure des incidences environnementales repose sur l'analyse des points suivants :

- Quels sont les effets d'ensemble sur l'environnement du PO ?
- Quelles sont les incidences environnementales des trois axes ?
- Comment sont impactés respectivement les dimensions environnementales ?

2.1 Les effets potentiels d'ensemble

Une analyse globale des incidences environnementales peut être faite, qui met en évidence le nombre et l'importance des incidences positives dans le programme opérationnel. Peu de mesures ont des incidences neutres ou contrastées et aucune n'a d'incidence négative. Il faut cependant souligner que certaines actions envisagent la réalisation d'ouvrages, notamment expérimentaux, qui sont susceptibles d'avoir des effets ponctuels sur l'environnement (phase chantier) ou neutres (des modifications sur la biodiversité, les paysages, la gestion des sols ou les sites naturels).

De manière plus descriptive, l'analyse des effets d'ensemble peut être résumée comme suit :

- Aucune incidence fortement négative n'a été identifiée au cours de l'analyse ; cela se comprend au vu de la nature des opérations qui pourraient être engagées, bien que la construction d'ouvrages puisse éventuellement engendrer des dommages mais qui seraient limités compte tenu du nombre et de la taille de ceux-ci.
- **Des incidences indéterminées dans 2 cas pour le critère gestion des sols et espaces** ; elles touchent les mesures 11 et 32 pour des raisons différentes : un déplacement de la consommation d'espace pour la mesure 11 et un impact indéterminé lié aux travaux d'enrochement ou de désenrochement dans le cadre de l'optimisation des espaces de mobilité du fleuve.
- **Des incidences contrastées dans 6 cas** (sur un total possible de 126 – 18 critères pour 7 dimensions environnementales) ; elles touchent uniquement les mesures 11 qui repose sur des études et des innovations dans la gestion des inondations qui intègrent la construction d'ouvrages expérimentaux de sur-inondation et la mesure 31 de démarche d'excellence autour de la structuration et la capitalisation des atouts « Loire ». Des critères de conditionnalité seront donc indispensables pour vérifier que ces projets sont compatibles avec la maîtrise des enjeux environnementaux.

- Des incidences positives dans 10 cas et se concentrent principalement sur les mesures 11 et 32.
- Des incidences très positives ont été mises en évidence pour 41 cas sur les 7 dimensions environnementales, la mesure qui est principalement concernée étant la mesure 22 dédié au développement des interactions entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens.
- Enfin, il faut noter que nombre de ces effets sont indirects, du fait du nombre d'actions à caractère immatériel et que les effets attendus touchent plus le moyen ou le long terme que le court terme. Et si les actions peuvent être localisées, elles ont souvent des impacts à l'échelle du sous-bassin versant et de l'ensemble du bassin de la Loire.

2.2 Les effets par axe

Le tableau suivant présente les résultats par axe et domaines et par critère des 7 dimensions environnementales.

Son mode de lecture est le suivant :

- En vert foncé, sont identifiées les incidences potentiellement très positives sur les enjeux environnementaux
- En vert clair, les incidences potentiellement positives
- En orange, les incidences qui ont été qualifiées contrastées et qui pourraient se révéler soit positives soit négatives selon la mise en œuvre et en jaune celles qualifiées d'indéterminées
- En rose fuschia, les incidences qui ont été qualifiées de potentiellement négatives
- Les cases blanches correspondent à une absence d'impact attendu des différents domaines sur les enjeux environnementaux.
- Ont été hachurées les incidences présentant un degré d'incertitude élevé.
- Enfin, cette analyse est a priori, c'est pourquoi les incidences sont qualifiées de potentielles. Qu'elles soient positives ou négatives, seule comptera finalement la manière dont sera mis en œuvre le programme.

Dimensions environnementales	Le PO : Les 18 critères :	Axe 1		Axe 2		Axe 3		
		Mesure 1.1	Mesure 1.2	Mesure 2.1	Mesure 2.2	Mesure 3.1	Mesure 3.2	Mesure 3.3
Biodiversité et milieux naturels	Espèces et diversité biologique			Très positif	Très positif		Très positif	Très Positif
	Milieux naturels, espaces, habitats	Contrasté		Très positif	Très positif	Positif	Très positif	Très Positif
Pollution et qualité des milieux	Air							
	Eaux	Positif	Très positif		Très positif	Positif	Très Positif	
	Sols							
	Déchets					Contrasté		
Ressources naturelles	Eaux	Positif		Très positif	Très positif		Très Positif	
	Sol et espaces	Indéterminé			Très positif		Indéterminé	
	Energie /climat				Très positif	Contrasté		
	Matière première							
Risques	Risques naturels	Très positif	Très positif	Très positif	Très positif		Positif	
	Risques technologiques, industriels	Très positif	Très positif		Très positif			
Cadre de vie	Paysages	Contrasté		Très positif	Très positif	Très Positif	Positif sur tête de bassin	
	Bâtiments	Positif	Positif			Positif		
	Nuisances (bruit)					Contrasté		
Patrimoine	Sites naturels	Contrasté		Très positif		Très positif	Positif	
	Patrimoine architectural, culturel, historique	Très positif	Très positif	Très positif	Très positif	Très positif	Très positif	
Sensibilisation	Sensibilisation / appropriation	Très positif	Très positif	Très positif	Très positif	Très positif	Très positif	Très positif

L'axe 1 « Renforcer la compétitivité ligérienne par la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire » se caractérise par la juxtaposition de deux mesures aux incidences relativement similaires. D'un côté donc, la première mesure concentre la moitié des incidences neutres, ce qui s'explique par le fait que l'un des objectifs est la réalisation d'ouvrages expérimentaux qui peuvent avoir des effets contrastés, bien que très limités, sur l'environnement et plus spécifiquement sur la biodiversité, les sols et espaces, les paysages et les sites naturels. D'un autre côté, la mesure 12 dédiée aux actions de réduction de la vulnérabilité devrait produire des effets indirects positifs sur l'environnement. Compte tenu des moyens dévolus à cette mesure, il serait important de maximiser ces effets, directs ou indirects, notamment en profitant des rénovations qui pourraient être faites.

L'axe 2 « Stimuler la recherche et l'innovation ligérienne par le développement et le partage d'une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle, du bassin de la Loire » a globalement un impact très positif sur l'environnement, qui touche l'ensemble des dimensions environnementales.

Enfin l'axe 3 « Accompagner des démarches d'excellence plurirégionales conciliant renforcement économique et préservation de l'environnement » se caractérise par des impacts positifs sur les différentes

dimensions environnementales mais avec des incidences contrastées liées aux risques de surfréquentation touristique que pourraient éventuellement engendrer certaines actions de la mesure 31. Une incidence indéterminée est identifiée pour la gestion de sols et espace, notamment du fait des actions sur les espaces de mobilité des cours d'eau de la mesure 32.

2.3 Les effets potentiels par enjeux

En ce qui concerne les 7 dimensions environnementales retenues pour l'analyse des incidences environnementales du programme opérationnel, le tableau suivant récapitule l'impact potentiel des différentes mesures sur chacune de ces catégories.

Enjeu environnemental	Impacts très positifs et positifs	Impacts indéterminés ou contrastés	Impacts négatifs	Impacts peu ou pas du tout probable
Biodiversité et milieux naturels	8/14	2/14	0	4/14
Pollution et qualité des milieux	5/28	1/28	0	22/28
Ressources naturelles	6/28	3/28	0	19/28
Risques	8/14	0	0	6/14
Cadre de vie	7/21	2/21	0	12/21
Patrimoine	9/14	1/14	0	4/14
Sensibilisation / appropriation	7/7	0	0	0

Les dimensions « Sensibilisation », « Patrimoine » et « Biodiversité et milieux naturels » sont celles qui doivent bénéficier le plus positivement des actions du programme opérationnel. Cela s'explique par l'orientation générale du programme pour la sensibilisation qui est présente à travers l'ensemble des axes, par l'importance des aspects patrimoniaux sur l'ensemble du programme et plus fortement par les axes 2 sur la recherche et l'innovation et 3 sur les démarches d'excellence pour la dimension « Biodiversité et milieux naturels ».

Les risques sont aussi impactés de manière très positive, ce qui est logique compte tenu des objectifs du programme. L'axe 1 contribue fortement aux incidences positives sur cette dimension, puisqu'il s'agit du cœur de son intervention, suivie de l'axe 2 et dans une moindre mesure de l'axe 3.

La pollution et la qualité des milieux devraient aussi bénéficier d'incidences positives mais plus limitées : elles ne devraient toucher que la qualité des eaux et très peu les autres critères de cette dimension.

Enfin les dimensions « Ressources naturelles » et « Cadre de vie » se caractérisent par la présence de quelques incidences indéterminées ou contrastées, concentrées principalement sur les mesures 11 et 31 qui vont inclure des travaux expérimentaux et des modifications environnementales qui ne peuvent être considérées comme positives ou négatives.

Trois critères environnementaux ne sont pas impactés par le programme : la qualité de l'air, la qualité des sols et les matières premières.

3 Synthèse des mesures correctrices, critères de conditionnalité et possibilités de maximisation des incidences

3.1 Principes

D'un point de vue méthodologique, pour l'analyse des incidences environnementales des mesures d'un programme opérationnel, il est important de choisir une norme de jugement qui permette de définir ce que l'on entend par incidence forte et incidence faible : comment hiérarchiser des mesures qui auront des incidences très différentes ? Faut-il considérer que dès qu'une mesure a un impact négatif même faible et sur une seule dimension, elle doit faire l'objet de mesures correctrices ? ou doit-on considérer que seules les mesures ayant un impact fortement négatif sur un seul enjeu environnemental ou un impact négatif même faible mais sur plusieurs enjeux doivent faire l'objet de dispositions correctrices ? Il faut par ailleurs être capable de mettre en évidence quand il est justifié de modifier le domaine par des mesures correctrices ou alternatives, ou des critères de conditionnalité. Les principes qui ont été retenus pour définir les mesures correctrices et ou critères de conditionnalité sont les suivants :

- Toute mesure ayant au moins une incidence négative sur l'environnement doit faire l'objet d'une analyse détaillée en vue d'éviter ou réduire cet impact et ce quelque soit la probabilité d'occurrence de l'impact.
- Si les incidences sont contrastées, une analyse devra être faite pour optimiser les impacts positifs et éviter que des impacts négatifs se produisent.
- Des solutions alternatives doivent être recherchées si des mesures correctrices ne peuvent être trouvées.
- Des critères de conditionnalité sont définis pour les principaux enjeux environnementaux du bassin de la Loire.

3.2 Critères de conditionnalité pour les mesures du POI Loire

Mesure	Critères environnementaux	Incidences	Critères de conditionnalité et/ou mesures de maximisation des incidences
Mesure 11 - Etudes et innovation dans la gestion des inondations	Milieus naturels, espaces, habitats	Contrastées	Etude d'impact sur la biodiversité et mesures d'accompagnement pour les ouvrages expérimentaux de ralentissement dynamique de crue Les projets devraient éviter autant que possible les sites Natura 2000 les plus fragiles (ce qui a été évoqué par les rédacteurs).
	Paysages Sites naturels	Contrastées	Mesures d'intégration paysagère pour les ouvrages expérimentaux de ralentissement dynamique de crue.
	Sensibilisation appropriation	Positives	Maximisation des incidences positives pour l'appropriation en forçant à la concertation, aux partages, à la participation du public.
Mesure 12 - Déploiement d'une démarche "industrielle" de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités	Bâtiments	Positives	Maximisation des incidences positives pour les bâtiments en favorisant les rénovations selon les démarches Haute Qualité Environnementale ou Haute Performance Energétique.

économiques	Sensibilisation appropriation	Positives	Maximisation des incidences positives avec les projets favorisant une logique multirisque (inondation, sécurité, ...)
Mesure 21 - Capitalisation et mutualisation des données sur le bassin de la Loire Mesure 22 - Développement des interactions entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens	Sensibilisation appropriation	Positives	Maximisation des incidences positives pour les projets en s'assurant de la mise en cohérence des réseaux de coopération à d'autres échelles de territoires (bassin à bassin par ex.) et en incitant les projets à intégrer des partenaires européens, voire s'inscrire dans des projets européens.
Mesure 31 - La démarche d'excellence autour de la structuration et la capitalisation des atouts « Loire »	Déchets	Contrastées	Les impacts environnementaux liés à une éventuelle surfréquentation des sites devront être analysés précisément (impacts sur la production de déchets notamment). Pour ce dernier point, une analyse devra aussi être faite pour les véloroutes. Il serait utile de souligner que dans les capacités environnementales des sites, devront être pris en compte : - la gestion des eaux (quantitative et qualitative) - la gestion des déchets - la gestion de la mobilité autour et vers les sites - la qualité des bâtiments (HQE, HPE)
	Energie /climat	Contrastées	
	Nuisances (bruit)	Contrastées	
Mesure 32 - La démarche d'excellence autour de l'innovation et l'expérimentation sur des problématiques environnementales plurirégionales	Biodiversité et milieux naturels	Contrastées	Les actions d'enrochement devraient être accompagnées par des mesures d'acquisition foncière. Les impacts liés aux travaux devront être minimisés
	Risques naturels	Positive	Les actions impactant sur les risques naturels devront être mises en cohérence avec les mesures de l'axe 1.
Mesure 33 – La démarche d'excellence pour la restauration des poissons migrateurs	Espèces et diversité biologique	Très Positive	Maximisation des effets positifs sur la restauration des populations de poissons migrateurs par mise en synergie avec les mesures visant à améliorer la qualité et la ressource en eau.

4 Synthèse de la consultation du public

Dans le cadre de la transposition de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001, il a été organisée une consultation du public sur le programme opérationnel plurirégional du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) 2007-2013 pour la Loire. Cette consultation portait en particulier sur la prise en compte de l'environnement dans le programme opérationnel régional.

Conformément à la directive, cette consultation a été annoncée par voie de presse, à raison de un quotidien diffusé dans chacun des 29 départements concernés ainsi que dans un hebdomadaire dans 6 départements répartis sur l'ensemble du bassin. Les documents consultables étaient mis à disposition du public avec un registre pour la formulation des observations, dans chacune des 5 préfectures de région concernées et dans 4 préfectures de département où les enjeux « Loire » sont plus forts. Il a par ailleurs été demandé aux Préfets de département et de région concernés de diffuser un communiqué de presse relatif à cette opération, dans la mesure du possible.

En outre, afin de donner une plus forte audition à la consultation, la Préfecture de région Centre, préfecture de bassin, a choisi d'utiliser le site Internet de la préfecture de région pour diffuser les documents et de proposer un questionnaire. L'annonce de la consultation a été relayée sur le site Internet de chaque préfecture de région et de département et un lien a été établi avec le site de la Préfecture de la région Centre, pour assurer une plus large information du public. Une importante démarche préparatoire a donc précédé la mise en consultation des documents auprès du public.

Au total, sur les neuf régions concernées, huit contributions (dont une par courrier et 7 questionnaires Internet) ont été obtenues. Les contributions proviennent de sept associations et d'un particulier.

Compte tenu du faible nombre de retours de la consultation, de leur caractère répétitif (4 associations d'un même réseau) ou du fait que les suggestions apportées par les répondants au questionnaire ont déjà été appréhendées soit dans le PO, soit dans le rapport environnemental ou l'avis environnemental, des modifications au PO ne semblent donc pas requises.

Les enseignements à tirer de cette consultation sont donc très limités :

- **Le PO mobilise peu les citoyens** malgré l'information faite sur la consultation (et toute la démarche préparatoire mise en œuvre par le partenariat des acteurs de la Loire: mise à disposition d'un questionnaire sur site Internet notamment).
- Les quelques personnes qui se sont exprimées ont évoqué dans le questionnaire qu'ils ont rempli l'insuffisante prise en compte de l'environnement dans le programme opérationnel, notamment au regard de l'axe 3 du programme et plus particulièrement la démarche d'excellence autour de la structuration et la capitalisation des Atouts « Loire ». Le sentiment domine, cependant, d'une faible compréhension, tant de la logique des programmes opérationnels que de la mise en œuvre des évaluations stratégiques environnementales.
- **Les prochaines consultations devraient tenir compte de cette « difficulté de communication »** pour rendre les programmes plus attractifs pour les citoyens et les futurs porteurs de projets, en ayant recours à une présentation et un langage davantage « grand public ».